



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 15 Mai 2023 à 18H00**

Date de convocation : 27 Avril 2023

Date d'affichage : 27/04/2023

Membres présents : GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, SALIC Lucie, SALLES Agnès, ROMANO Jérôme, PETER Eric, FONS Vivien, TRINQUIER Philippe

Excusé :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme SALLES Agnès

Début de la séance : 18 h00

PRESENTATION DU CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) par Pascale ANTERRIEU, service jeunesse de la Communauté de Communes.

Approbation des PV des séances du 03 et 13 avril 2023 : 11 voix pour

Ordre du jour

- **Appartement du presbytère** : La peinture est terminée. Il faut remplacer le chauffe-eau et prévoir de poser du parquet PVC dans la cuisine.
- **Préparation journée « nettoyage » de la Commune** : la date du 16/09/2023 a été retenue, date de la «journée mondiale du nettoyage». Prévenir la CCC pour réserver le matériel nécessaire.
- **Candidatures emploi saisonnier été 2023** : 8 candidatures pour 4 postes. Les entretiens seront menés le 30/05 à 17h30 par Myriam, Marylise, Patrick, Cédric et Jérôme
- **Lecture des DIA**
- **City** : la pelouse synthétique est posée. Il faut retendre les grillages et prévoir un support pour l'affichage du règlement.
- **Problématique de l'eau** : alerte renforcée. Le forage de la commune est bas.

Suite au manque d'eau aux Crozes, le bassin a été rempli entièrement ; cela devrait permettre de tenir 2 ou 3 jours. Mais le débit du forage est très bas et ne permet pas la remise à niveau, l'opération devra se renouveler.

Point commission Information - Communication :

- La Ligne Internet Orange a été posée à la Poste.

- Le dossier Orange a été envoyé pour le raccordement de la médiathèque.
- Un exercice de simulation pour tester le Plan Communal de Sauvegarde aura lieu
- 18/08 : En partenariat avec le cinéma Alain Resnais, séance de cinéma en plein air. 5€ l'entrée

Point commission Environnement – Culture – Patrimoine :

- Les travaux ont commencé à Tiberet. La subvention Région a été obtenue (6 610 €).
- Réflexion sur le circuit Pioch de Jaffet
- Médiathèque : les premières animations sont prévues en novembre / décembre pour être sûr que les travaux soient terminés.

Point commission Travaux – Bâtiments – Voirie - Réseaux :

- Les travaux de réfection de la cour de l'école sont terminés. Une mise à jour du devis pour les récupérateurs d'eau de la cour a été demandée.
- Les panneaux pour l'extinction nocturne ont été commandés
- En attente du devis de la CCC pour les réseaux au chemin des Caraygnasses.
- Réception du programme d'investissement 2023-2024 d'Hérault Énergies
- Prévoir une demande de subvention (DETR) pour l'enfouissement des réseaux secs ainsi que pour la réfection de la chaussée pour les rues de la Place, rue de la Liberté, rue du Mas de Rigaud, place de la Liberté

CCAS

- La subvention « Bien vieillir » auprès de la CFPPA a été obtenue pour l'activité gym senior. Un montant de 2 500€ a été alloué pour la rémunération des intervenants ainsi que pour l'achat de matériel.

Délibérations

22-2023 : Aide à la location en faveur de la reprise d'un commerce (Épicerie multi-services) – Approbation de la convention : 11 voix pour

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Clermontais exerce la compétence « développement économique » et a approuvé un règlement d'attribution d'aide à la location en faveur des commerces ou activités artisanales dans les centres-villes du Clermontais.

Ce dispositif vise à aider à l'implantation de commerces de proximité et à la reprise de fonds de commerce dans les centres-villes du territoire. Cette aide prend la forme d'une subvention calculée en fonction du loyer et est attribuée en cofinancement avec la Commune d'implantation du commerce bénéficiaire de l'aide.

L'épicerie multi-services à l'enseigne « Au p'tit marché » située 19 avenue de Clermont a été reprise par Mme Louise CARRIERE.

En application du règlement d'attribution des aides à la location, le loyer annuel de ce local s'élevant à 2 160 € HT, l'aide à la location attribuée par la Communauté de Communes et la Commune de CABRIERES s'élèvera à un montant maximum de 432 € annuel HT, soit 864 € sur deux ans dans la limite des fonds inscrits aux budgets de la Communauté de Communes du Clermontais et de la Commune pour l'année en cours.

L'aide à la location est attribuée selon la répartition suivante :

- Montant maximum de l'aide sur 2 ans : 864 €
- Montant d'intervention de la Commune : 259 € (30 %)
- Montant d'intervention de la 3C : 605 (70 %)

Madame le Maire présente au Conseil le projet de convention ayant pour objet de préciser les modalités d'attribution de cette aide qui a reçu un avis favorable de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport présenté par Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution par la Communauté de Communes du Clermontais, au profit de Mme Louise CARRIERE, Gérante de l'épicerie « Au p'tit marché » d'une aide à la location de 432 € annuel HT maximum, soit la somme de 864 € HT sur 2 ans dont 259 € sont à la charge de la Commune.

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

23-2023 : Mutualisation du service informatique : 11 voix pour

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Clermontais a approuvé le projet de territoire 2020-2030 qui est un document de planification mais aussi un outil de pilotage et organisationnel qui permet de favoriser l'action entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le projet de territoire prévoit le développement des mutualisations avec les acteurs publics du territoire.

La présente convention de mise à disposition du service informatique consiste à mettre en application l'action « Répondre aux besoins d'expertise des communes dans les domaines des fonctions ressources » tel que le développement d'une assistance informatique partagée pour améliorer l'environnement de travail des agents par la mise à disposition d'une assistance en cas de besoin et réduire les coûts associés.

La convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du Service Informatique de la Communauté de Communes.

Elle s'applique à l'assistance de 1er niveau qui consiste en la mise à disposition d'un technicien informatique qui a pour mission la maintenance informatique comprenant une intervention sur site ou à distance d'un technicien :

- suite à une panne matérielle,
- pour résoudre tout problème bloquant un poste de travail,
- pour toutes pannes réseau,
- pour résoudre tous problèmes de configuration matérielle ou logicielle,
- pour l'installation d'un nouveau poste, logiciel ou périphérique.

Cette convention est établie pour 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Le coût unitaire annuel par poste s'élève à la somme de 198,23 €, soit pour la Commune 991,15 € (5 postes).

Ce coût pourra être réévalué par voie d'avenant en fonction de l'évolution du nombre de postes recensés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le projet de convention présenté,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable pour l'adhésion de la Commune à la mutualisation du service informatique de la Communauté de Communes.

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition du service informatique de la Communauté de Communes du Clermontois.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Prochain CM : le 05/06/2023

Fin du conseil à 20h50

La secrétaire de séance
Agnès SALLES

Le Maire
Myriam GAIRAUD